

Les directives du programme prévoyaient également que la date limite de la mise en œuvre du projet était le 2 février 1981. Ces directives ont été envoyées à tous les députés et on les a publiées dans tout le pays.

Au cours du mois d'octobre 1980, le conseil provincial des scouts de Terre-Neuve a demandé aux sept députés de la province d'affecter des fonds à leurs districts à la réalisation d'un projet à l'intention des scouts qu'on prévoyait réaliser dans le district de Gander-Twillingate. Le conseil a fait valoir que ce projet profiterait à tous les scouts de Terre-Neuve et qu'ils avaient besoin de l'aide de tous les députés de la province pour obtenir des fonds.

De ce fait, le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath), le député de Bonavista-Trinity-Conception (M. Rooney), le député de Burin-Saint-Georges (M. Simmons), le ministre de Grand Falls-White Bay-Labrador (M. Rompkey) et moi-même, avons accepté de consacrer \$25,000 chacun sur les fonds attribués à nos circonscriptions respectives pour réaliser ce projet dans la circonscription du député de Gander-Twillingate. Le projet en question était parrainé par le conseil provincial des scouts.

Le 23 octobre dernier, je recevais une lettre du député de Gander-Twillingate me remerciant de notre collaboration. Un député terre-neuvien, celui de Humber-Port-au-Port-Sainte-Barbe (M. Tobin), s'était abstenu de participer.

A la fin de l'automne ou au début de l'hiver dernier, on offrit au ministre un supplément de 2 millions de dollars pour les consacrer, à sa discrétion, même dans un but politique, à la réalisation du programme. Quelques semaines plus tard, en février, le gouvernement offrait de nouveau secrètement 4.9 millions au ministre pour des projets en voie de réalisation un peu partout au Canada.

**Mme le Président:** A l'ordre, je vous prie. Je demande au député d'en arriver sans trop de détours à l'objet de sa question de privilège. Sans que j'en comprenne trop la raison, il est en train de me fournir toutes sortes de détails au sujet de ces directives. J'ignore toujours pourquoi elles sont si importantes et pourquoi il est essentiel d'en donner la teneur à la Chambre. Je lui demande donc d'en arriver à l'objet de sa question de privilège, sinon je devrai l'interrompre.

**M. Crosbie:** Madame le Président, vous comprendrez très bientôt l'à-propos de tous ces détails.

Donc, à l'insu du public et des députés, le ministre a été autorisé à attribuer à sa discrétion un supplément de 4.9 millions. Ce dernier a décidé d'affecter \$275,000 de ce montant à la province de Terre-Neuve. J'en arrive maintenant au cœur du problème et vous verrez madame le Président pourquoi ce long préambule était nécessaire.

Apparemment, ne sachant pas si des fonds seraient alloués à son district, le député de Gander-Twillingate a écrit au ministre de l'Emploi et de l'Immigration le 26 février pour lui demander si des fonds seraient quand même affectés au district de Gander-Twillingate dans le cadre de ce programme. Le ministre lui a répondu dans une lettre datée du 14 avril

### Privilège—M. Crosbie

dernier. Dans l'intervalle, des \$275,000 accordés à Terre-Neuve, le ministre a réservé \$150,000 pour le district de Grand Falls-White Bay-Labrador pour un projet de la Winter Games Association Incorporated prévu pour 1982, soit le projet n° 2855 MA9, soumis par la population de Labrador City-Wabush et signé par un certain Gordon Manstan. La demande de ce groupe est datée du 5 février 1981. Le ministre l'a reçue le 23 février suivant, soit cinq mois en retard ou cinq mois après la date limite prévue pour la soumission de ce genre de projet. Au mépris de toutes les lignes directrices, le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a accordé \$150,000 à son collègue, le ministre du Revenu national, pour un projet qui ne répondait pas du tout aux conditions du programme. C'est peut-être un excellent projet, mais il devrait être financé par des fonds destinés aux sports et à la récréation et non pas en fraudant le programme d'emploi.

● (1510)

Dans cette lettre, dont j'ai une copie à la main, du ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M. Axworthy) à son collègue libéral, le député de Gander-Twillingate (M. Baker), il répond à une lettre datée du 26 février. Il lui dit que sa circonscription a reçu une première affectation de 3 millions de dollars, et ajoute ensuite au troisième alinéa:

Les circonscriptions fédérales de Terre-Neuve ont reçu \$275,000 en fonds supplémentaires, lesquels ont été répartis entre les cinq circonscriptions qui avaient cédé une partie de leurs affectations initiales à votre circonscription.

Il n'y a pas un traître mot de vrai dans ce paragraphe: le district de Saint-Jean-Ouest n'a pas reçu un sou de ces \$275,000 supplémentaires pour le dédommager des \$25,000 remis au député de Gander-Twillingate pour le projet des scouts. Pas un sou n'est allé au district que représente à la Chambre le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath). J'ignore si l'un ou l'autre des trois autres districts a reçu quelque chose, et pas un sou n'est allé à Gander-Twillingate. Donc, madame le Président...

**Mme le Président:** A l'ordre. Le député pourrait-il me confirmer quelque chose? Je soupçonne qu'il est en train de me dire que sa question de privilège se fonde sur le fait que certains députés n'ont pas reçu des fonds auxquels ils estimaient avoir droit, ou bien que l'on a attribué des fonds sans respecter les directives formulées par le ministre. Est-ce bien là la substance de la question de privilège du député?

**M. Crosbie:** Non, madame le Président. Ce n'est pas cela du tout. Ma question de privilège a trait à une lettre adressée par un ministre à un député et qui renferme des renseignements faux et trompeurs. Cette lettre est donc une atteinte aux privilèges du député et de la Chambre en général, et de tous les députés qui ont reçu copie de cette lettre. Cela n'a rien à voir avec la transgression des directives du programme.

Je donne des renseignements complémentaires afin que l'on puisse comprendre la teneur de cette lettre. Il existe à ce sujet un précédent auquel je reviendrai dans quelques minutes; en effet, en 1978, l'Orateur de la Chambre, M. Jerome, avait décidé qu'il y avait atteinte flagrante aux privilèges.